

# Flash Infos n°14-09

13 octobre 2014

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

<http://snaps.unsa-education.org>



## **Le SNAPS avait vu juste. Les CREPS préservés avant décentralisation !**



**Le SNAPS avait bien anticipé la récession budgétaire...**

**Et le désintérêt gouvernemental pour le sport.**

**C'est sur la base de cette analyse très critique, qui s'est  
« malheureusement » avérée juste, que le SNAPS a, le premier, avancé  
l'idée de la décentralisation des CREPS sur le modèle des lycées.**

Le SNAPS avait bien anticipé le désintérêt des gouvernements successifs pour le service public du sport et le sacrifice des missions éducatives J&S au profit d'une « administratisation » dispendieuse et suicidaire. Aussi, prévenant la poursuite du désengagement de l'Etat après la fermeture de 8 CREPS, avions-nous préconisé la « décentralisation » des CREPS pour non seulement préserver, mais renforcer le réseau restant. Après avoir obtenu deux avancées notables : la réouverture du CREPS Rhône-Alpes et le gel des suppressions de postes en CREPS (PLF 2015), le SNAPS demeure très vigilant alors que la nouvelle Loi de décentralisation entre dans la dernière ligne droite législative.

Le projet d'écriture législative de décentralisation des CREPS, qui sera présenté à l'Assemblée Nationale sous forme de quatre amendements à la « Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République » est toujours conforme aux fondamentaux que nous avons présentés dans le SNAPS/Infos n°95. Un nouvel article complet sur le sujet paraîtra dans le prochain n° 100 de SNAPS/Infos (mi-novembre 2014).

Le SNAPS a salué, dans la dernière mouture, l'ajout d'un article permettant aux CREPS de bénéficier de la nomination en leur sein d'assistants d'éducation (possibilité que nous revendiquions depuis très longtemps).

Par contre, le SNAPS revendique toujours l'introduction d'un article précisant la possibilité pour l'Etat de se substituer à une région défaillante qui n'assurerait pas la gestion du CREPS implanté sur son territoire, tout en imputant la charge financière à la région fautive (article existant pour les lycées).

Comme nous l'avions anticipé et demandé, le PLF 2015 (programme sport 129) préservera les CREPS. Contrairement aux DRJSCS et DDCS/PP qui verront une nouvelle fois leurs effectifs réduits dans la nébuleuse du programme 124 (soutien aux ministères dits « sociaux »)... Ce qui ne peut que renforcer notre mandat consistant à rejoindre la DRH déjà commune aux MEN et MESR, pour bénéficier de la priorité éducative du Gouvernement... Au service des usagers et non des préfets !



**Les PTP sont la force du ministère des sports  
Le SNAPS est leur meilleur atout de survie**